

LA FNCC PROCHE DU COMITÉ DE SUIVI. La FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture) rappelle que ce qui est en jeu avec le régime de l'intermittence, c'est *«l'avenir du dynamisme culturel français»*. Elle souhaite *«avant tout que de grandes précautions soient prises quant à toute modification trop radicale de la situation actuelle»*. Et elle relève plusieurs idées de réforme : déplafonner l'assiette des recettes et limiter le taux maximal d'allocation, limiter le cumul rémunération/indemnité, accroître les temps de sensibilisation et d'intervention contribuant au calcul du nombre d'heures, rééquilibrer les situations entre artistes et techniciens, fondre les deux annexes en une seule.